

Envoyé en préfecture le 22/07/2022  
Reçu en préfecture le 22/07/2022  
Affiché le  
ID : 002-210201356-20220721-10\_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

AISNE

EXTRAIT DE R  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CELLES-SUR-AISNE  
02370

Séance du 21 Juillet 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

L'an deux mille vingt deux  
et le Vingt-et-un juillet  
à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : Monsieur Jean-Pierre GESLIN, Maire

Date de la convocation
12 Juillet 202

Présents : Mrs P. AUROUX, J.L. GUIFFARD, J. VASSEUR, B. LESUEUR, Y. STEPHAN.  
Mmes B. LE BRETON, C. BOUVET, C. FONTE, C. KROL.

Absent : Mr A. ROBIN

Date d'affichage

Monsieur Jean VASSEUR a été élu secrétaire de séance

10/2022
---------

**Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Page 1**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR, l'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret du 28 décembre 2015 ;
- Vu le nouveau code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- Vu la délibération de la commune de Celles-sur-Aisne en date du **15 octobre 2020** ayant prescrit la révision générale du PLU et fixée les modalités de concertation ;
- Vu la délibération de la commune de Celles-sur-Aisne en date du **28 octobre 2021** tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU révisé,
- Vu les avis des personnes publiques associées et consultées,
- Vu l'arrêté municipal prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Celles-sur-Aisne du **21 avril 2022 au 24 mai 2022** inclus;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

le

et publication,

du

ou notification

du

SEDI 30700 UZES - Ref.308330

Envoyé en préfecture le 22/07/2022  
Reçu en préfecture le 22/07/2022  
Affiché le  
ID : 002-210201356-20220721-10\_2022-DE

- Vu la délibération en date du 21 Juillet 2022 modifiant le projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux conclusions du commissaire enquêteur et aux remarques des personnes publiques associées ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'au siège de la direction départementale des Territoires à Laon.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en préfecture, accompagnée du dossier de PLU et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jean-Pierre GESLIN

